



Fin de contrat et congés payés

Par **jojod80**, le **10/07/2008** à **20:33**

j'ai effectué un premier CDD de 9 mois (fin du contrat le 31 mai 2008) puis mon employeur m'en a refait un second de 9 mois mais avec quelques petits changements dans mon contrat. Sur le premier contrat il était stipulé que mes congés me seront payés à la fin du dit contrat, mais mon employeur ne me les a pas payés et en plus il ne m'accorde pour cet été que 15 jours de congés. Mon prochain contrat prends fin le 28 février 2009 sauf si mon employeur vend son commerce en cours de contrat, il prends fin immédiatement à la vente! Puis je exiger qu'il me paie les congés de mon 1er contrat? Merci d'avance pour vos réponses.